

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 juin 2022

le treize juin deux-mil vingt-deux à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire.

Date de convocation : 07 juin 2022 / Date d'affichage : 07 juin 2022

Présents : Christian VERMELLE, Dominique THEVENET, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Geoffrey DUNAND, Serge PASSERAT, Loïc TARDY.

Absent(s) : Anne-Olivia CAVALARI, Christine DOCHE, Philippe MONOD.

Procuration(s) : Anne-Olivia CAVALARI donne pouvoir à Laury CICLET, Philippe MONOD donne pouvoir à Geoffrey DUNAND.

CICLET Laury a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal
2. Taux d'imposition des taxes directes locales 2022
3. Demande de subvention
4. Ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements
5. Recensement de la population en 2023
6. Questions diverses

Les conseillers municipaux sur demande du maire acceptent d'ajouter un point à l'ordre du jour : - Convention de portage foncier EPF74 - Four à pain (A652)

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2022

2/ Taux des taxes locales directes

Monsieur le maire informe les conseillers que la Communauté de Communes Usse et Rhône ayant opté pour l'option à fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2022. Le conseil municipal n'aurait pas dû voter de taux en matière de CFE.

Monsieur le maire propose le maintien des taux d'imposition pour 2022 soit : Taxe foncière s/bâti : 26.97 % et Taxe foncière s/non bâti : 65.23 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ADOPTE les taux des impôts 2022, comme indiqués ci-dessus.

3/ Dispositifs d'aides au soutien à la lecture publique en Pays de Savoie

Le Conseil Savoie Mont Blanc accompagne les collectivités locales dans leurs politiques de développement de la lecture publique. Pour ce faire, différents dispositifs d'aides sont mis en place. La bibliothèque de Clermont souhaite bénéficier de l'aide "Développement d'une collection thématique" : *projet de développement des collections tous supports (livres, cd, dvd, jeux de société, jeux vidéo, ressources numériques, périodiques) et pour tous projets (fonds général, animation, lien social, etc.)* subventionnée à 80 % et plafonnée à 1000€

La commune soutient ce projet et un dossier de demande d'aide sera établi par les bénévoles de la bibliothèque.

4/ Publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et des décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : - soit par affichage ; - soit par publication sur papier ; - soit par publication sous forme électronique.

A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date. Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas déroger à la règle de la publication électronique.

5/ Recensement de la population en 2023

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023

6/ Convention de portage foncier EPF74 - - Four à pain (A652)

La commune a sollicité l'intervention de l'établissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF74) pour acquérir une propriété bâtie et le terrain attenant, située au centre bourg, mitoyenne de la mairie et des parkings publics. Son acquisition permettrait la création d'un petit parc public sécurisé, en retrait de l'air de retournement des cars scolaires, ainsi que la création d'une salle ou d'un espace de stockage dans le bâtiment, voir la remise en service du four à pain traditionnel pour un usage artisanal.

Ce projet entre dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention de l'EPF (2019-2023) thématique "Equipements publics" ; portage sur 10 ans, remboursement par annuités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens et **AUTORISE** le maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

7/ Questions diverses

- Les travaux de la zoner 30 avancent normalement.
- L'adjoint à l'urbanisme présente la liste des dossiers en cours.
- Un arrêté préfectoral de restriction de l'usage d'eau est en vigueur depuis le 9 juin.
- L'effectif prévisionnel pour de l'école pour la rentrée 2022 est de 51 enfants.
- Le repas du CCAS a eu lieu le 11 juin dernier, tous les participants étaient contents de cette belle journée.

Séance levée à 20h35

Liste des délibérations

Date	N°	Objet	Vote
13/06/2022	D 22-18	Vote des taux des taxes directes	Approuvée
13/06/2022	D 22-19	Portage foncier par l'EPF 74 - Acquisition parcelle A682 - Four à pain	Approuvée

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET



Le Maire,
Christian VERMELLE

